

**POLITIQUE ET DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR  
LA PARTICIPATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU À UN COMITÉ DU GRFPQ**

**Politique de remboursement**

1. Tous les frais suivants qui doivent être faits pour la participation à une rencontre du CA ou d'un comité du GRFPQ peuvent être remboursés :
  - a. Les frais de repas : 6\$ pour le déjeuner, 13\$ pour le dîner, et de 17\$ pour le souper;
  - b. Les frais pour le coucher;
  - c. Les frais de gardiennage pour un maximum de 25\$ par 24 heures avec un reçu signé;
  - d. Les frais de transport le moins coûteux possible. Dans les cas d'utilisation d'une voiture personnelle, le GRFPQ rembourse les frais à 25 cents du kilomètre.
  
2. Vous avez jusqu'à 30 jours après l'activité pour demander un remboursement. Il est possible de vous entendre avec la coordination pour accumuler vos frais sur une plus longue période pour un remboursement plus tard.
  
3. Toutes les pièces justificatives (factures, reçus, etc.) doivent accompagner cette demande pour obtenir un remboursement.

**Formulaire de remboursement**

Nom de l'organisation (s'il-y-a-lieu) : \_\_\_\_\_

Nombre de personne : \_\_\_\_\_

Nom du ou des membre.s : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Date	Lieu	Transport	Repas	Gardiennage	Coucher	Total

Signature : \_\_\_\_\_

**Espace réservé au GRFPQ**

Remboursement effectué par **chèque** ou **comptant** par \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_.